

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Code produit : **950**

Nom du produit : **Acide chlorhydrique au 1/4**

Numéro d'enregistrement REACH : Ce produit est un mélange - numéro d'enregistrement REACH : voir paragraphe 3

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée**

Utilisations identifiées : Réactif pour analyses

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Laboratoires Dujardin-Salleron 37210 Noizay France Tél. +33 (0)2 47 25 58 25  
courriel : [info@dujardin-salleron.com](mailto:info@dujardin-salleron.com) - site : [www.dujardin-salleron.com](http://www.dujardin-salleron.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** INRS : +33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2. Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance/du mélange**

**Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)**

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 2 : Irritation des voies respiratoires, H335

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (Règlement (CE) N° 1272/2008)**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**2.3 Autres dangers**

Aucun à notre connaissance

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 950

Nom du produit : Acide chlorhydrique au 1/4

V 16.2



## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

**Nature chimique :** Solution aqueuse

**Composants dangereux (Règlement (CE) N° 1272/2008)**

*Nom Chimique (Concentration) :*

*Acide chlorhydrique (≥ 9 < 10%)*

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
7647-01-0	231-595-7	01-2119484862-27-XXXX	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290 Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 2 : Irritation des voies respiratoires, H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau ou avec un agent neutralisant : Diphotérine® (PREVOR). Retirer immédiatement les vêtements souillés. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau ou avec un agent neutralisant : Diphotérine® (PREVOR), en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche et faire boire immédiatement de l'eau (2 verres au maximum). Éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin. Éviter les tentatives de neutralisation.

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Par inhalation : irritation des voies respiratoires, irritation des yeux.

Par ingestion : douleurs buccales, retro sternales et épigastriques, vomissements.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés*

Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse résistante à l'alcool ou dioxyde de carbone.

*Moyens d'extinction inappropriés*

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses (dégagement de chlore et d'hydrogène) en cas d'incendie à proximité.

Possibilité de formation d'hydrogène en cas de contact avec les métaux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

*Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu*

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

*Information supplémentaire*

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Rabattre les gaz / les vapeurs / le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 950

Nom du produit : Acide chlorhydrique au 1/4

V 16.2



## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes : Éviter le contact avec le mélange. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Équipement de protection, voir section 8.

### 6.2 Protection pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer les siphons. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7.2 et 10). Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant par exemple le Trivorex® (PREVOR). Evacuer pour l'élimination.

Nettoyer la zone contaminée.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette

#### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien aéré.

Températures de stockage sans limites

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Acide chlorhydrique (7647-01-0)

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
VLEP	Valeur Limite Court Terme	5 ppm / 7,6 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites réglementaires contraignantes

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

DNEL travailleurs court terme	Effets locaux	par inhalation	15 mg/m <sup>3</sup>
DNEL travailleurs long terme	Effets locaux	par inhalation	8 mg/m <sup>3</sup>

#### Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Acide chlorhydrique (7647-01-0)

Eau douce	Eau de mer	Dégagement intermittent d'eau	Station d'épuration des eaux usées
0,036 mg/l	0,036 mg/l	0,045 mg/kg	0,036 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 950

Nom du produit : Acide chlorhydrique au 1/4

V 16.2



## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Voir section 7.1.

### Mesures de protection individuelle

Porter un vêtement de protection pour produits chimiques approprié, pourvu d'un marquage CE.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

#### Protection des mains

contact total :

Matière des gants : Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant : 0,11 mm  
Temps de pénétration : > 480 min

contact par éclaboussures

Matière des gants : Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant : 0,11 mm  
Temps de pénétration : > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374

#### Autres équipement de protection

vêtements de protection résistants aux acides

#### Protection respiratoire

nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols

Type de filtre recommandé : B-P3

L'entreprise doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	irritante
Seuil olfactif	pas d'information disponible.
pH	< 1 à 20°C
Point de fusion	pas d'information disponible.
Point d'ébullition	102 °C.
Point éclair	non applicable.
Taux d'évaporation	pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	non inflammable.
Limite d'explosivité, inférieure	non applicable.
Limite d'explosivité, supérieure	non applicable.
Pression de vapeur	pas d'information disponible..
Densité de vapeur relative	pas d'information disponible.
Densité relative	env. 1,045
Hydrosolubilité	soluble à 20°C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 950

Nom du produit : Acide chlorhydrique au 1/4

V 16.2



Coefficient de partage n- octanol/eau	pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	non applicable.
Température de décomposition	pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	pas d'information disponible.
Propriétés explosives	non classé parmi les explosifs
Propriétés comburantes	non applicable.

## 9.2 Autres données

Densité apparente :	aucune donnée disponible
Indice de réfraction	aucune donnée disponible
Constante de dissociation	aucune donnée disponible
Corrosion :	Peut être corrosif pour les métaux

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse prévue en cas d'usage conforme.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable pendant 2 ans dans les conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes et exothermiques avec les bases.

Possibilité de réactions violentes avec :

Persulfates (dégagement de chlore), sulfures (dégagement de sulfure d'hydrogène), hypochlorites (dégagement de chlore), amines, oxydes métalliques, peroxydes, permanganates, chromates, aldéhydes.

Formation d'hydrogène en présence de métaux, d'acide sulfurique concentré.

### 10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement

### 10.5 Matières incompatibles

Métaux et alliages de métaux.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

A haute température, libération de chlore et d'hydrogène.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Mélange

*Toxicité aiguë par voie orale*

Symptômes : Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et du tube digestif.

*Toxicité aiguë par inhalation*

Symptômes : irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles : lésion des voies respiratoires

*Effet irritant et caustique*

*Irritation de la peau*

Provoque une sévère irritation de la peau.

*Irritation des yeux*

Effet irritant

*Sensibilisation*

Aucune donnée disponible

*Mutagénicité / Génotoxicité - Cancérogénicité - Toxicité pour la reproduction - Tératogénicité*

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 950

Nom du produit : Acide chlorhydrique au 1/4

V 16.2



*Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique*  
Peut irriter les voies respiratoires.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée*

Aucune donnée disponible

*Danger par aspiration*

Aucune donnée disponible

## Substance

*Acide chlorhydrique (7647-01-0)*

*Toxicité aiguë par voie orale*

DL50 rat 700 mg/kg – DL50 lapin 900 mg/kg

Ulcération de l'estomac, inflammation aiguë de l'intestin, hyperémie des poumons (rat)

*Toxicité aiguë par inhalation*

*Gaz*

CL50 rat : 23,7-60,9 mg/L 5 min, 5,7-7,0 mg/L 30 min, 4,2-4,7 mg/L 60 min

CL50 lapin, cobaye : 6,5 mg/L 30 min

*Aérosol*

CL50 rat : 45 mg/L 5 min, 5,7-8,3 mg/L 30 min

Baisse de la fréquence respiratoire, irritation et/ou corrosion des yeux et de la peau, mort par arrêt pulmonaire

*Effet irritant et caustique*

*Irritation de la peau*

Effet irritant pour la peau aux concentrations comprises entre 3,3 et 17%, corrosif aux concentrations supérieures (lapin)

*Irritation des yeux*

Effet fortement corrosif entraînant des sévères brûlures avec opacification et érosion de la cornée.

*Sensibilisation*

Pas d'effet sensibilisant (test de Magnusson cobaye)

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique*

la substance est classée irritant des voies respiratoires, catégorie 2 en exposition unique.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée*

Effet irritant des voies respiratoires.

*Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)*

*Cancérogénicité*

non cancérogène chez l'animal (rat, souris)

*Mutagénicité / Génotoxicité*

Test de Ames

Résultat : négatif

*Toxicité pour la reproduction*

Effet reprotoxique ne se manifestant qu'aux concentrations toxiques pour les mères (rates)

*Tératogénicité*

Pas d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

*Danger par aspiration*

Aucune donnée disponible

## 11-2 Informations toxicologiques supplémentaire

Effets caustiques pouvant provoquer en cas d'exposition à une concentration suffisante, des brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive.

## 11.3 Autres informations

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1 Informations sur les effets écologiques

#### Mélange

Aucune donnée quantitative disponible.

#### Substance

*Acide chlorhydrique (7647-01-0)*

*Écotoxicité*

*Toxicité pour le poisson*

CL50 Brachydanio rerio (poisson zèbre) : 369 mg/l (bibliographie)

CL50 Leuciscus idus (Ide mélanote) : 862 mg/l 48 h (solution 1N) (bibliographie)

*Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques*

CE50 Daphnia magna : 213 mg/l (bibliographie)

*Toxicité pour les algues*

CE50 Scenedesmus subspicatus : 25,5 mg/l 120 h (bibliographie)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 950

Nom du produit : Acide chlorhydrique au 1/4

V 16.2



Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
Résultats des évaluations PBT et VPVB	
La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou VPB conformément à la réglementation(CE) n° 1907/2006 annexe XIII.	

## 12.2 Information écologique supplémentaire

Éviter tout déversement à l'état non dilué ou non neutralisé dans le sol, les eaux usées ou les collecteurs. Jeter de grandes quantités dans les eaux usées ou les collecteurs peut mener à une baisse du pH, nocive pour les organismes aquatiques

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

### Transport par route (ADR/RID)

Numéro ONU	1789
Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE CHLORHYDRIQUE
Classe	8
Groupe d'emballage	II
Dangereux pour l'environnement	NON
Code de restriction en tunnels	E

### Transport aérien (IATA)

Numéro ONU	2796
Nom d'expédition des Nations unies	HYDROCHLORIC ACID
Classe	8
Groupe d'emballage	II
Dangereux pour l'environnement	NON

### Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU	1789
Nom d'expédition des Nations unies	HYDROCHLORIC ACID
Classe	8
Groupe d'emballage	II
Pollution marine	NON
N° EMS	F-A S-B
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
Sans rapport	

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe risque aquatique (WGK)	1 (peu polluant)
Restrictions professionnelles	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail et la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au dessus de la limite réglementaire (> 0.1 % (M/M) Règlement CE N° 1907/2006 (REACH), Article 57).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été faite pour la substance (voir annexe)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 950

Nom du produit : Acide chlorhydrique au 1/4

V 16.2



## SECTION 16. Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous [http ://www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

*Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.*

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 950

Nom du produit : Acide chlorhydrique au 1/4

V 16.2



**ANNEXE** : extrait du scénario d'exposition des travailleurs et de l'environnement applicables à l'utilisation professionnelle de la substance acide chlorhydrique conformément aux exigences du règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006).

## Utilisations identifiées :

### 1. Utilisation industrielle (Production pharmaceutique, Matière première cosmétique)

<b>Secteurs d'utilisation finale</b> <b>SU3</b> : Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels <b>SU10</b> : Formulation (mélange) de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
<b>Catégorie de produit chimique</b> <b>PC19</b> : Intermédiaire <b>PC39</b> : Cosmétique, produits de soins personnels
<b>Catégories de processus</b> <b>PROC1</b> : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2</b> : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3</b> : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC4</b> : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. <b>PROC5</b> : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) <b>PROC8a</b> : Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées <b>PROC8b</b> : Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC9</b> : Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) <b>PROC10</b> : Application au rouleau ou au pinceau <b>PROC14</b> : Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation <b>PROC15</b> : Utilisation en tant que réactif de laboratoire
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b> <b>ERC1</b> : Fabrication de substances <b>ERC2</b> : Formulation de préparations <b>ERC4</b> : Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles <b>ERC6a</b> : Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) <b>ERC6b</b> : Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

### 2 Scénarios contribuant, conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

#### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6B

##### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année : 360

Remarques : la substance s'hydrolyse rapidement.

##### Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Eau

S'assurer que toute l'eau usée soit collectée et traitée via une STEP. Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 950

Nom du produit : Acide chlorhydrique au 1/4

V 16.2



## 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15

### Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le : Couvre le pourcentage de la substance dans le  
Mélange/l'Article produit jusqu'à 40 %  
Forme Physique (au moment de l'utilisation) Liquide très volatile

### Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation 8 heures / jour

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur Intérieur avec ventilation aspirante locale

### Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Utiliser une protection des yeux adaptée.

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

### Environnement

CS	Descripteur d'utilisation	Msafe	Compartiment	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.1			Tous les compartiments		Evaluation qualitative utilisée concernant l'utilisation sûre.

### Travailleurs

CS	Descripteur d'utilisation	Durée d'exposition, route, effet	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.2	PROC1	Long terme, par inhalation, local	< 0,01	ECETOC TRA, modifié
2.2	PROC2	Long terme, par inhalation, local	0,19	ECETOC TRA, modifié
2.2	PROC3	Long terme, par inhalation, local	0,38	ECETOC TRA, modifié
2.2	PROC4	Long terme, par inhalation, local	0,76	ECETOC TRA, modifié
2.2	PROC8b	Long terme, par inhalation, local	0,57	ECETOC TRA, modifié
2.2	PROC15	Long terme, par inhalation, local	0,19	ECETOC TRA, modifié
2.3	PROC5	Long terme, par inhalation, local	0,57	ECETOC TRA, modifié
2.3	PROC8a	Long terme, par inhalation, local	0,57	ECETOC TRA, modifié
2.3	PROC9	Long terme, par inhalation, local	0,46	ECETOC TRA, modifié
2.3	PROC10	Long terme, par inhalation, local	0,57	ECETOC TRA, modifié
2.3	PROC14	Long terme, par inhalation, local	0,57	ECETOC TRA, modifié

## 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterization and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).